

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE

Par arrêté du Président, le **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales**, conjointement avec les **Centre de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et de la Lozère** organise au titre de l'année 2018, l'examen professionnel par voie d'avancement de grade de
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel d'accès au grade de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} Classe est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du grade de rédacteur et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Toutefois, en application de *l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013*, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au cadre d'emplois d'accueil fixée par le statut particulier.

MODALITÉS ET DATES D'INSCRIPTION

Les dossiers de candidature pourront être retirés par voie postale, sur place au CDG 66 ou par préinscription du mardi 13 mars 2018 au mercredi 11 avril 2018.

Les candidats pourront se préinscrire sur le site Internet du Centre de gestion des Pyrénées-Orientales : (www.cdg66.fr - rubrique « concours » - « dossier d'inscription » - « préinscription »).

Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au **Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales** - 6 rue de l'Ange – BP 901 - 66901 PERPIGNAN Cedex.

Toute demande par courrier devra impérativement être accompagnée d'une enveloppe format 32 X 23 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 150 grammes libellée aux nom et adresse du candidat.

Les demandes de dossiers par téléphone, par fax et par mail ne seront pas satisfaites.

Les captures d'écran ou impressions ne sont pas acceptées.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 19 avril 2018 (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées, devront être postés avant minuit (le cachet de la poste faisant foi) et **envoyer exclusivement à l'adresse suivante : Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales - 6 rue de l'Ange – BP 901 - 66901 PERPIGNAN Cedex**

ou

déposés à l'accueil du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, durant les heures d'ouverture au public.

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de gestion des Pyrénées-Orientales.

Faute d'envoi dans les délais du dossier imprimé, la préinscription en ligne sera annulée.

Tout dossier déposé ou posté hors délai (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.

Important : tout incident dans la transmission du dossier, qu'elle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission de participation à l'examen professionnel.

DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Le jeudi 27 septembre 2018 à PERPIGNAN ou ses environs